

# VIVRE A MADAGASCAR

Association humanitaire loi 1901

N° W312000442 sous préfecture de Saint-Gaudens

**5, rue des Tulipes**

**31210 GOURDAN – POLIGNAN**

**Tél. 05 61 95 08 64**



**ASSOCIATION N°W312000442**

GOURDAN-POLIGNAN, le 26 avril 2023

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT GAUDENS (Associations)  
2, Avenue du Général Leclerc  
31800 SAINT GAUDENS

**Objet : Assemblée Générale**

**Compte rendu de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril 2023 :**

L'assemblée générale s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril à la médiathèque de Gourdan-Polignan 18 adhérents étaient présents et 5 membres du bureau. Le nombre de pouvoirs reçus par voie postale ou informatique est de 26 unités.

La réunion a commencé par

## 1. LE RAPPORT MORAL

Il a été évoqué les actions menées tout au long de l'année par VAM.

VAM déploie à Madagascar des actions diverses dans le domaine de la Santé, le soutien aux familles les plus démunies, l'aide aux écoles et le parrainage.

MADAGASCAR a subi cyclones et intempéries (Voir les lettres jointes de Mme LALAO et de Mon DELPHIN, présidents VAM à Madagascar).

Le parrainage des enfants en difficulté est devenu l'activité la plus importante. Nous avons à ce jour plus de 124 enfants parrainés (55 enfants à TANANARIVE et 69 enfants à TANAMBE).

Le nombre d'enfants parrainés est en baisse pour trois raisons :

- Plusieurs parrainés ont terminés leurs études et sont rentrés dans la vie active. La est notre réussite et le but de notre association.
- Depuis deux ans les demandes de parrainage sont en baisse à imputer certainement aux effets post Covid.
- Une dizaine d'enfants ont quitté l'école à Tananarive. Les parents sont partis pour trouver du travail vers le sud dans des fermes, la vie en ville étant très difficile.

Nous constatons avec plaisir que les parrains et marraines sont fidèles. Nos relations sont excellentes et l'esprit de notre petite Association a réuni une grande famille, sûrement grâce à la liberté d'actions et d'initiatives donnée à chacun. Les parrains peuvent librement correspondre avec les enfants, avoir des contacts directs avec les responsables à Madagascar.

Les grands parrainés se dirigent vers des formations amenant directement à un emploi par une formation professionnelle (mécanique ,informatique, infirmière, sage-femme etc.). Malheureusement l'accès aux cours universitaires est réservé aux élèves maîtrisant bien le français ce qui n'est pas donné à la majorité.

A Madagascar, nous rétribuons les deux responsables, Delphin à Tanambé et Lalao à Tananarive. Nous rétribuons également les deux enseignants de Tanambé pour l'aide aux devoirs et les cours de soutien du mercredi et du samedi matin.

Le personnel en cuisine et les animatrices sont rémunérés par Delphin et Lalao, souvent sur leurs propres salaires.

## 2. LES ACTIONS MENÉES À MADAGASCAR :

Suite aux diverses intempéries, nous aidons les familles les plus démunies en plus de l'école par une aide alimentaire et la reconstruction de cases.

## 3. LES ACTIONS MENÉES EN FRANCE :

- Le vide-grenier du 15 août 2022 a connu un bon succès.

**A venir :** Le vide grenier du 15 août 2023.

#### 4. LES PARRAINAGES :

Le parrainage couvre :

- Les transports,
- Les frais d'écolages,
- La cantine,
- Les soins
- Augmentation du nombre d'universitaires entraînant les frais suivants :
- Droit de concours pour entrer à la fac,
- Droit d'entrée ou inscription,
- Participation financière des étudiants (90 000AR/an),
- Voyages d'études (frais, hébergement, repas, rapport...),
- Photopies, internet pour recherche, etc...

Le tout premier parrainage a eu lieu le 4 janvier 2005. Depuis la création plus de 250 enfants ont trouvé un parrain ou une marraine.

Depuis l'année 2014, nous avons mis en place une deuxième forme de parrainage pour les personnes qui désirent s'impliquer non pas pour un enfant en particulier, mais pour plusieurs en souscrivant pour le parrainage d'une école. Ces parrainages permettent de faire le joint pour la période difficile pour les parents qui court de janvier à mars (fortes intempéries => pas de travail). Le coût de l'écolage est de 25€ par mois et par élève. En outre, ces parrainages permettent d'apporter de l'aide à des enfants méritants hors parrainage, ainsi que de l'aide aux écoles pour la formation des maîtres par l'intermédiaire de l'alliance française. Nous avons eu quelques parrainages, quelques dons toujours utiles, mais encore insuffisants. Pour mener à bien des projets sur le moyen terme, il faut faire un effort sur ces parrainages d'école.

Le parrainage est collectif et soutient les actions d'une école sélectionnée par la Présidente et l'équipe sur place.

Dans un souci d'équité, nous faisons notre possible pour que les enfants soient parrainés aussi bien à Tana qu'à Tanambé.

#### 5. LE COURRIER

L'envoi des colis a été abandonné au moment de la suppression du tarif préférentiel. Par contre vous pouvez encore envoyer des livres. Renseignez-vous auprès de votre bureau de poste. Il faut remplir un bordereau de douane (document CN23) que vous pouvez trouver sur internet. Mettre les livres dans une enveloppe à bulles. Ne pas fermer l'enveloppe avant le contrôle de la poste. Seuls les livres sont autorisés. Le coût n'est pas exorbitant et ils arrivent rapidement.

Les virements pour les parrainages et autres frais sont envoyés en fin de mois pour les frais du mois suivant. Si vous désirez envoyer un supplément pour un cadeau à une date précise Anniversaire ou Noël, vous devez nous faire parvenir votre chèque ou virement avant la fin du mois. Fin novembre pour Noël par exemple.

Si vous ne l'avez pas fait assez tôt, vous pouvez nous prévenir par mail ou téléphone. Nous informerons le responsable à Madagascar. Il fera l'avance et votre petit protégé aura reçu son cadeau de Noël.

Nous sommes ouverts à toutes remarques et suggestions de votre part pour nous aider à améliorer le nombre d'enfants parrainés.

## 6. LE RAPPORT FINANCIER :

La comptabilité de l'Association est établie suivant l'enregistrement des Recettes et des Dépenses par rapprochement avec le compte ouvert à la Banque Postale.

Au 31 décembre 2021, le solde bancaire créditeur s'élève à la somme de 3413,48 euros qui a été reporté sur l'exercice 2022,

Le Compte Sur Livret présente au 31 Décembre 2021 présente un solde créditeur de 6600,84 euros sur lequel est provisionné de la trésorerie.

Le total général des recettes : dons parrainages, dons divers et dons anniversaires aux enfants, soutien aux familles et aux orphelines, subvention de la Mairie de Gourdan-Polignan, subvention de la Mairie d'Argelliers (34), vide grenier, s'élève à la somme de 50811,26 euros.

Le vide grenier s'est bien déroulé le 15 Août 2022 pour une recette de 2464 euros.

Pour les dépenses le total s'élève à 47734,62 euros représentant les versements parrainage à Tana et Tanambé, dons divers et anniversaires aux enfants, soutien et mise en place de l'installation des orphelines chez la famille d'accueil (logement, contribution financière) achat de riz, fournitures scolaires, soins médicaux, pharmacies, tenues, petits travaux, soutien à Prosper, personnel d'encadrement à Tana et Tanambé, internet y compris les frais de fonctionnement du siège de Gourdan-Polignan comprenant les frais bancaires, assurance responsabilité civile, frais de fonctionnement, fournitures de bureau, dossiers, timbres, frais postaux, papier, cartouches d'encre, téléphone, journal, dépenses vide grenier.

Nous aidons toujours les enfants qui ne sont pas parrainés par des parrainages « écoles » et par des suppléments versés mensuellement par des parrains.

Nous avons encore soutenu Prosper pour le fin de sa formation à la Réunion pour un montant en 2022 de 1600,00 euros et soutenu par son parrain. Nous remercions la MAIRIE de GOURDAN POLIGNAN qui nous a accordé une subvention de 300,00 euros pour cet exercice 2022 ; ainsi que la MAIRIE D'ARGELLIERS (Hérault) qui nous a versé une subvention de 300,00 euros pour ce même exercice.

En résumé, le solde Banque Postale créditeur au 31 Décembre 2022 s'élève à 6490,12 euros qui est reporté sur l'exercice 2023,

Comme précisé sur le tableau du Bilan, sur cette somme de 6490,12 euros qui peut interpellé, il convient de tenir compte que le versement à Madagascar pour Décembre 2022 a été débité le 3 janvier 2023 pour un montant de 4086 euros, ce qui amènerait le solde bancaire à 2404,12 euros.

Notre Présidente vous a présenté le bilan moral de l'Association et nous remercions bien vivement les adhérents et donateurs pour leur soutien.

Les résultats sont affectés en report à nouveau à chaque exercice et nous soumettons à votre vote l'approbation des comptes et l'affectation des résultats. Les comptes sont approuvés par l'Assemblée et peuvent être librement consultés au siège par les membres et adhérents de l'Association.

## 7. ÉLECTION DU BUREAU :

**23 Présents 26 pouvoirs 49 votants**

Le bilan est approuvé et les membres du bureau sont réélus à l'unanimité.

**PRÉSIDENTE : Mme Barousse Nicole** (Infirmière Libérale retraitée) Née le 24/01/47 à Cahors (46)  
5, rue des Tulipes 31210 GOURDAN POLIGNAN

**VICE-PRÉSIDENT : Mr Duchêne Yannick** (Technicien EDF, retraité)  
Né le 20/06/53 à Xertigny (88), 10, Place Galliéni 31800 LABARTHE-RIVIÈRE

**SECRÉTAIRE : Mme Barousse Sophie** (Agent d'Accueil)  
Née le 27/03/77 à Saint Gaudens (31)  
125, chemin de la Hondine 64240 URT

**TRÉSORIÈRE : Mme Thouvenot Michèle** (Agent immobilier, retraitée)  
Née le 11/12/48 à Mazères sur le Salat (31), 18, chemin de Lauzi 31800 LANDORTHE

### **RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION A MADAGASCAR**

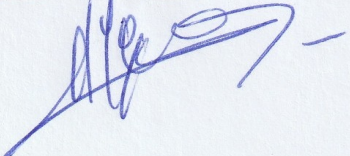
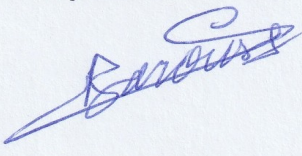
**Mr Solotiana Delphin** (Professeur de Français) Né le 03/04/65 à Tamatave  
504 TANAMBÉ ALAOTRA MADAGASCAR

### **COMITÉ D'ACTION**

<b><i>Commission chargée de la représentation et des relations extérieures</i></b>	
WEBMASTER Responsable du site internet	Mr OGER Jean-Louis 9, allée Dominique Pourtau 31800 LABARTHE-RIVIÈRE
TRESORIÈRE ADJOINTE	Mme Jeanine DUCHÊNE 10, Place Galliéni 31800 LABARTHE-RIVIÈRE
PUBLICITÉ	Mme WATREMEZ Nicole 51, avenue de Luchon 31210 MARTRES-DE-RIVIÈRE
RELATIONS PUBLIQUES	Mme DELLAC Nicole 31, chemin Marial 31 FONSORBES Mme THUILLIER Blandine Chemin du Marquis 31560 FRONSAC
<b><i>Commission chargée des relations MADAGASCAR-FRANCE</i></b>	
RELATIONS - ÉCHANGES	Mme Christine MORET Route du Cuing 31 SAINT IGNAN

La présidente

La secrétaire

<b>Nicole Barousse</b> 	<b>Sophie Barousse</b> 
---	---